

SEANCE DU 21 Mars 2019

Procès-Verbal

L'an deux mille dix-neuf le vingt et un mars, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Grande Salle de l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

**Date de la convocation** : 15 Mars 2019.

**Étaient présents** : M. Boris RAVIGNON, M. Didier HERBILLON, M. Patrick FOSTIER, M. Patrick DUTERTRE, Mme Marie-José MOSER, M. Jérémy DUPUY, Darkaoui DARKAOUI-ALLAOUI, Mme Elisabeth HUSSON, M. Jean-Luc CLAUDE, M. Michel NORMAND, Mme Raymonde MAHUT, M. Bernard PIERQUIN, M. Pierre DELFORGE, M. Jean Pierre RENVOY, M. Alain BEAUFEY.

**Étaient excusés** : M. Arnaud WUATELET, Mme Dominique NICOLAS-VIOT, M. Christian APOTHELOZ, Monsieur Ahmet NARDAL, M. Jean-François FREROT.

**Ont donné pouvoir** : /

**Membres en exercice** : 20

**1. BC190321- 17 Adhésion d'Ardenne Métropole à l'association Grand Est Mobilité**

Monsieur Jérémy DUPUY, Vice-président, présente le rapport.

L'association Grand Est Mobilité Electrique, créée le 18 juin 2018, vise avant toute chose le développement de la mobilité électrique dans le Grand Est, à organiser également la coopération des acteurs du territoire et à constituer un relais de compétence pour ceux qui souhaiteraient mettre en place des projets Ardenne Métropole, fortement impliquée sur la mobilité électrique, a donc le souhait de rejoindre cette association.

Avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Favorable moins 1 contre.

Après en avoir délibéré,  
Sur 15 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion d'Ardenne Métropole à l'association Grand Est Mobilité Electrique
- **APPROUVE** le paiement de 1 000 € au titre de la cotisation 2019

**2. BC190321-19 Avenant à la convention de mise à disposition de services entre Ardenne Métropole et le Syndicat Mixte du Moulin Leblanc**

Monsieur le Président présente le rapport.

Monsieur le Président fait l'historique du dossier.  
Après cet historique, Monsieur le Président indique que désormais compte tenu du nouvel organigramme des services communautaires, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, les dénominations des services mis à la disposition du Syndicat Mixte du Moulin Le Blanc ont été modifiés. Cela justifie un avenant à la convention initiale de mise à disposition conclue entre la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole et le Syndicat mixte du Moulin Le Blanc.

Avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,  
Sur 15 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de mise à disposition de services de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole vers le Syndicat mixte du Moulin Le Blanc

### 3. BC190321-20 Trophée des entreprises – Edition 2019 - Récompenses des lauréats

Monsieur Patrick FOSTIER, Vice-président, présente le rapport.

La Communauté d'agglomération Ardenne Métropole a organisé pour la 3<sup>ème</sup> édition les Trophées des entreprises. A cette occasion des lauréats ont été récompensés et il a été envisagé de leur verser une subvention de 500 €.

Avis de la 5<sup>ème</sup> commission : Favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,  
Sur 15 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution de la subvention de 500 € aux lauréats 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette délibération.

### 4. BC190321-21 Définition des missions des responsables d'établissements

Monsieur le Président présente le rapport.

En l'absence de M. Arnaud WUATELET, Vice-Président, Monsieur Jean-Marc ROSCIGNI, Directeur général des services, précise le contenu du rapport. Des responsables d'établissements seront des personnes désignées qui seront amenés à prendre un certain nombre de mesures de prévention et de sécurité concernant les établissements dont ils ont la responsabilité notamment en matière de risques liés à l'incendie.

Avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,  
Sur 15 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la définition des missions des responsables d'établissements.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

### 5. BC190321-22 Règlement du temps de travail du service de la Coordination Générale et des Relations Extérieures

Monsieur le Président présente le rapport.

Avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,  
Sur 15 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement de travail du service d la coordination générale et des relations extérieures.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

**6. BC190321-23 Avenant n°2 au lot n°3 du marché relatif à l'exploitation des stations d'épuration et des bassins d'orage adjacents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération**

Monsieur Bernard PERQUIN, Vice-président, présente le rapport,

Avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,  
Sur 15 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au lot n° 3 du marché relatif à l'exploitation des stations d'épuration et des bassins d'orage adjacents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération – STEP de Pouru Saint Rémy.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces deux délibérations.

**7. BC190321-24 Avenant n°3 au lot n°2 du marché relatif à l'exploitation des stations d'épuration et des bassins d'orage adjacents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération**

Monsieur Bernard PIERQUIN, Vice-président, présente le rapport.

Avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,  
Sur 15 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n° 3 au lot n° 2 du marché relatif à l'Exploitation des stations d'épuration et des bassins d'orage adjacents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération – STEP de Nouzonville.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces deux délibérations.

**8. BC190321-25 Avenant n°4 au lot n°1 du marché relatif à l'exploitation des stations d'épuration et des bassins d'orage adjacents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération**

Monsieur Bernard PIERQUIN, Vice-président, présente le rapport.

Avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,  
Sur 15 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n° 4 au lot n° 1 du marché relatif à l'Exploitation des stations d'épuration et des bassins d'orage adjacents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération – STEP de Charleville-Mézières.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces deux délibérations.

**9. BC190321-26 Marché de fourniture de bacs roulants pour la régie des déchets – Avenant n°1**

Monsieur Bernard PIERQUIN, Vice-président, présente le rapport.

Avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,  
Sur 15 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 du lot n° 1 du marché relatif à la fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

**10. BC190321-27 Lancement et signature du marché relatif à la fourniture de bacs de pré-collecte des déchets ménagers et de tri**

Monsieur Bernard PIERQUIN, Vice-président, présente le rapport.

Avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,  
Sur 15 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'abrogation de la procédure prévue par la délibération n°181115-68 portant sur le lancement et la signature du marché relatif à la fourniture de bacs et pièces détachées.
- **APPROUVE** le lancement et la signature du marché relatif à la fourniture de bacs et pièces détachées telle que présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

**11. BC190321-28 Convention constitutive de groupement de commande – Téléphonie mobile**

Monsieur Bernard PIERQUIN, Vice-président, présente le rapport.

Avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,  
Sur 15 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la constitution du groupement de commandes téléphonie mobile.
- **APPROUVE** le lancement et la signature du marché passé dans le cadre de ce groupement de commandes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

**12. BC190321-29 Redevance d'occupation du concierge du Conservatoire à Rayonnement Départemental**

Monsieur le Président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,  
Sur 15 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le montant mensuel du loyer du logement du Conservatoire à Rayonnement Départemental situé 10 rue Mme de Sévigné à Charleville-Mézières à la somme de 259,20 €.
- **APPROUVE** le montant mensuel des charges relatives à l'eau, le gaz et l'électricité à la somme de 90,30 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mener toutes les démarches et à signer tout acte permettant l'application de la présente délibération.

### 13. BC190321-30 Mise à disposition temporaire de locaux pour le Centre d'Orientation et d'Information antenne Sedanais

Madame Elisabeth HUSSON, Vice-présidente, présente le rapport.

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Ardennes a sollicité Ardenne Métropole afin de bénéficier d'un espace de travail lui permettant de loger temporairement l'antenne Sedanais du Centre d'Information et d'Orientation.

Ardenne Métropole a répondu favorablement à cette demande et les 2 parties ont convenu ensemble des conditions de la mise à disposition temporaire de 113 m<sup>2</sup> de bureaux situés 7 bis Promenoir des prêtres à Sedan.

Avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,  
Sur 15 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à disposition pour une durée de six mois de 113 m<sup>2</sup> de bureaux situés au 7 bis Promenoir des prêtres – Sedan au profit de l'antenne sedanais du centre d'information et d'orientation.
- **APPROUVE** la redevance d'occupation pour un montant total de 1 025 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux ainsi que tous les autres actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

### 14. BC190321-31 Aide financière pour la course de VTT Charleville/Sedan

Monsieur LE PRESIDENT présente le rapport,

Avis de la 5<sup>ème</sup> commission : Favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,  
Sur 15 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une aide financière de 2 000 € à l'association sportive « Sedan Sprint Club ».